

Le Président de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°6 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020, reçue en Préfecture le 16 juillet 2020, concernant les délégations de compétences données au Président par le Conseil Communautaire ;

Considérant que le Président est compétent pour passer les conventions de partenariat sans implications financières dans le domaine des échanges culturels ;

Considérant que la société « PAU AUTOMOBILES – DS Store PAU » et la Communauté d'Agglomération se sont accordées sur les modalités de mise à disposition de neuf véhicules haut de gamme dans le cadre de la neuvième édition des Rencontres Littéraires « Les Idées mènent le Monde ».

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La société « PAU AUTOMOBILES – DS Store PAU » met à disposition de la Communauté d'Agglomération, neuf véhicules haut de gamme, à titre gratuit, du 29 novembre au 4 décembre 2023. Le prêt des véhicules est exclusivement consenti aux fins de transport des représentants de la Communauté d'Agglomération et des personnes participant à l'édition 2023 des Rencontres Littéraires « Les Idées mènent le Monde » ;

**Article 2** : Un contrat de partenariat sans implications financières précisant les obligations et engagements respectifs des deux parties est signé avec la société « PAU AUTOMOBILES – DS Store PAU ».

PAU, le 20 octobre 2023



François BAYROU

Président de la Communauté  
d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées